

**CONSEIL MUNICIPAL de MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT**

SEANCE du jeudi 21 janvier 2021 à 20 heures

Convocation du 15 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, vingt et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOURDIN Francis, Maire.

**Etaient présents** : tous les membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article 1 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mr Hinze Dirk secrétaire de séance.

Considérant que la retransmission en direct n'est pas possible car la commune n'a pas les moyens de réaliser cette transmission,

Considérant le respect des consignes et des protocoles sanitaires liés au Covid 19

Monsieur le Maire propose que ce Conseil Municipal soit réalisé à huit clos.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide que cette séance de Conseil Municipal se déroulera à huit clos.

**Ordre du jour :**

- 1°) Approbation du compte-rendu séance précédente
- 2°) Demandes d'urbanisme
- 3°) Droit de préemption urbain
- 4°) Prêt à court terme - achat terrain Laithier
- 5°) Convention Territoriale Globale
- 6°) Travaux préau école
- 7°) Ecole demande d'inscription
- 8°) Devis achat matériel informatique secrétariat de mairie
- 9°) Informations et questions diverses

**1°) Approbation compte-rendu séance précédente**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**2°) Demandes d'urbanisme**

Déclaration préalable

- ❖ Monsieur Picaud Vincent, 28 Grande Rue 25650 Maisons-du-Bois Lièvremont, dépôt du dossier le 05 janvier 2021. La présente demande a pour objet le changement des ouvertures (fenêtres et porte de garage) afin d'améliorer le côté thermique, Clôture en grillage sur l'ensemble du terrain afin de le sécuriser et entretien de la toiture pour remise à niveau située sur la parcelle n° 35 section AB.

Déclaration préalable

- ❖ Monsieur Droz-Bartholet Pascal, 7 rue de la Vallée d'Ornans 25650 Maisons-du-Bois Lièvremont, dépôt du dossier le 05 janvier 2021. La présente demande a pour objet la surélévation du garage d'environ 1 mètre et le rallongement de celui-ci de 1 mètre situé sur la parcelle n° 133 section AC.

### Permis de construire

- ❖ Monsieur Courlet Yves, Le Plan Marmier 25650 MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT, dépôt du dossier le 22 décembre 2020. La présente demande a pour objet la construction d'un hangar de stockage pour le fourrage et le matériel agricole situé sur la parcelle 337 ZK n°8.

### **3°) Droit de préemption urbain**

Aucune demande à ce jour.

### **4°) Prêt à court terme - achat terrain Laithier**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'achat du terrain Laithier, il est opportun de recourir à un emprunt :

Partenaire financier : **Crédit Agricole**

- ⇒ Montant emprunté : 140 000,00 €
- ⇒ Durée : 24 mois
- ⇒ Index : Euribor 3 mois (valeur au 13/01/2021 -0,545%)
- ⇒ Marge : 0,97 %
- ⇒ Taux final (index + marge) : 0,425 % variable
- ⇒ Frais dossier : 150 €
- ⇒ Périodicité : intérêts trimestriels sur capital débloqué – Capital in fine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide d'emprunter au Crédit Agricole dans les conditions ci-dessus mentionnées pour une durée de 24 mois avec un taux de 0,425 % variable.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **5°) Convention territoriale globale**

Une Convention Territoriale Globale doit être signée entre La Caisse des allocations familiales du Doubs représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Caroline Debouvry et par son Directeur, Monsieur Lionel Koenig ainsi que la Communauté de Communes de Montbenoît, la Commune d'Arçon, la Commune de Gilley et la Commune de Maisons-du-Bois Lièvreumont. Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet :

- ❖ D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de communes de Montbenoît ;
- ❖ De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ❖ De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- ❖ De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide d'accepter la Convention Territoriale Globale.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

#### **6°) Travaux préau école**

Etude des devis et de la faisabilité

Deux devis à étudier :

- Entreprise Patoz Christophe, 1 bis rue Val Saugeais 25650 Montbenoît
- Entreprise Mainier Dimitri, 3 La vie de l'Étroit 25650 Hauterive la Fresse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide de retenir le devis de l'entreprise Patoz Christophe, 1 bis rue Val Saugeais 25650 Montbenoît pour la réfection du toit pour un montant de 7 411,05 € HT soit 8 893,26 € TTC.

#### **7°) Ecole demande d'inscription**

- Madame Latrasse Barbara et Monsieur Pourchet Loïc demeurant à Montflovain, nous sollicitent afin d'inscrire leur enfant Pourchet Tom né le 23/08/2018 à l'école au sein de notre commune pour la rentrée 2021/2022, car la nourrice madame Tissot Rachel habite la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide d'accepter cette dérogation après avoir eu l'accord de participation financière de la commune de résidence.

- Madame Courlet Laura résidant Sainte Colombe, nous sollicitent par mail en date du 8 janvier 2021 afin d'inscrire leur enfant Tournier Mathis né le 17/01/2018 à l'école au sein de notre commune pour la rentrée 2021/2022, car ses frères ou sœurs sont scolarisés sur notre commune et la nourrice habite également la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide d'accepter cette dérogation après avoir eu l'accord de participation financière de la commune de résidence.

#### **8°) Devis achat matériel informatique secrétariat de mairie**

##### **Demande de dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'équipements informatiques pour le secrétariat de mairie estimé à :

- Un ordinateur pour le secrétariat de mairie, une tablette, deux écrans et un onduleur pour un montant de 3 004,58 € HT

Montant total de l'opération : 3 004,58 € HT

Ce projet peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 pour le programme « Equipements informatiques des écoles et des mairies ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'investissement et de solliciter la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0. abstention, décide de réaliser le projet d'équipements informatiques, pour un montant estimé :

- De 3 004,58 € HT pour l'achat d'un ordinateur, une tablette, deux écrans et un onduleur pour le secrétariat de mairie
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021 selon les modalités suivantes :

✓ Taux de subvention de 30 % : 3 004,58 € HT x 30% = 901,37 € HT

- Approuve le plan de financement :
  - ✓ DETR attendue : 901,37 €
  - ✓ Fonds libres : 2 103,21 €
  - ✓ TOTAL de l'opération : 3 004,58 €
- Dit que les crédits nécessaires 3 004,58 € HT seront inscrits au BP 2021.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 9°) Informations et questions diverses

### Dossier déclaration loi sur l'eau

#### Approbation du choix des prestataires de services intellectuels

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la traversée du lit du Doubs relève d'une procédure spécifique passant obligatoirement par un arrêté du Préfet.

Au vu de la réglementation en vigueur,

Au vu de l'emplacement présumé du tracé de la nouvelle conduite d'eau potable, il est nécessaire d'effectuer un dossier déclaration loi sur l'eau, le recrutement d'un topographe, d'un hydrologue et d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire présente les résultats de consultation en procédure adaptée pour les prestations de services intellectuels :

- Cabinet Reilé..... 6 900,00 € HT
- Bureau d'étude Acesti..... 3 600,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide de retenir les prestataires de services intellectuels, Cabinet Reilé et le bureau d'études Acesti qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces permettant de lancer l'étude ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant y compris les éventuels avenants nécessaires au bon déroulement de l'étude de faisabilité.

### Borne à incendie L'Oye à Longe

Un devis a été demandé à l'entreprise Isabey de Ville Du Pont afin d'installer un poteau incendie sur la colonne montante.

Le montant du devis s'élève 3 746,00 € HT soit 4 495,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide d'accepter le devis de l'entreprise Isabey juste pour la mise en place d'une borne à incendie pour un montant de 3 746,00 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Information

❖ Monsieur Julien Pourchet informe le Conseil Municipal que les noms des hommes morts pour la France sur les monuments s'effacent. Il propose de les faire repeindre et de demander s'il y a des volontaires dans le village.

❖ Il demande également au Conseil Municipal de discuter et d'étudier sur la possibilité d'installer plusieurs tables forestières sur la commune pour permettre aux habitants de pique-niquer.

Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

#### Demande de terrain

Monsieur Mainier Dimitri Hauterive la Fresse nous demande par courrier en date du 12 janvier 2021 l'acquisition d'un terrain constructible afin d'y installer son entreprise de menuiserie charpente.

#### Demande de raccordement

Monsieur Lhomme Jean-Philippe demande l'autorisation de raccorder son hangar en électricité et en sanitaires placé sur la parcelle n°58 à l'arrière de la ferme car le bâtiment va être vendu.

Le Conseil Municipal prendra rendez-vous avec Mr Lhomme pour voir sur place.

#### Demande d'emplacement précaire camion d'outillage

Monsieur Vannier Matthieu nous a envoyé un mail datant du 12/01/2021 pour une demande d'emplacement précaire sur notre commune pour une vente d'outillage professionnel avec son utilitaire de type Renault master pour le dimanche 24 janvier.

Le Conseil Municipal décide d'accorder la demande de Monsieur Vannier pour l'emplacement de son camion pour vente d'outillage le dimanche 24 janvier 2021 sur la commune moyennant une location de 50,00 € (voir délibération du 17/12/2020)

#### Réflexion de chacun sur les différentes orientations communales en vue de préparer le budget

La réflexion sur l'achat d'une sableuse avec la commune d'Arçon a été refusée par le Conseil Municipal

#### Information

- Rendez-vous demain Mr LAMBERT à 11 h 00 ?
- Expertise VASEUR mardi à 10 h 30
- DDT – LONGEOT jeudi 28/01/2021 à 15 h 30

La séance est levée à 23 h 09

#### Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance

- Délibération n° 1 : Prêt à court terme – Achat terrain Laithier
- Délibération n° 2 : Convention Territoriale Globale
- Délibération n° 3 : Devis – Travaux préau école
- Délibération n° 4 : Ecole demande d'inscription
- Délibération n° 5 : Ecole demande d'inscription
- Délibération n° 6 : Devis – Achat matériel informatique secrétariat de mairie
- Délibération n° 7 : Dossier Loi sur l'eau – approbation du choix des prestataires de services intellectuels
- Délibération n°8 : Devis – Borne à incendie l'Oye Longe

Noms Prénoms	Signatures	Noms Prénoms	Signatures
BERTIN Marie		JACQUET Baptiste	
BERTRAND Emmanuelle		JONCOUR Magaly	
BOURDIN Francis		MINARY Fabian	
COURLET Jean- Luc		NICOD Christian	
FUSIER Nicolas		PELLETIER Jean- Noël	
GUINCHARD Jérémie		POURCHET Emmanuel	
HINZE Dirk		POURCHET Julien	
VUILLEMIN Marc			